

Actualité

ENVIRONNEMENT ■ Près de quatre cents acteurs régionaux lancent une procédure contre le plan de déploiement

Un recours hors norme contre l'éolien

« Incohérent », incomplet, en contradiction avec ce que prévoit le code de l'environnement, le plan de déploiement des éoliennes en Bourgogne-Franche-Comté est la cible de critiques.

Alexandra Caccivio

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet) a été élaboré par le Conseil régional et entériné par arrêté préfectoral le 16 septembre. Il fait l'objet d'un recours hors norme déposé auprès du tribunal administratif de Dijon le 17 mars.

Quel impact sur la biodiversité ?

Le Collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine (Crecep) est à l'origine de cette procédure. Il n'agit pas en son seul nom. « Il a été mandaté par 213 associations, 166 entreprises et deux élus [Jean-Pierre Chevènement et Antoine Waechter] », indique Marie-Christine Chanez, sa présidente. Principale incohérence re-



OPPOSITION. Louis Landrot, administrateur du Crecep et président de Sauvegarde Sud Morvan ; Marie-Christine Chanez, présidente du Crecep ; Patrick Coton, ingénieur expert écologue, conseil en environnement ; et Michel de Broissia, vice-président du Crecep.

levée dans le Sradet : « Il prévoit le développement massif des éoliennes » sans prendre en compte « leur impact sur la biodiversité ». La biodiversité constitue pourtant, au

même titre que les mesures pour l'air et le climat, « un des quatre piliers du Sradet ». Ainsi, il « ne prend pas en compte l'artificialisation des sols », 2,500 tonnes de béton et

150 tonnes d'acier pour une éolienne de 207 mètres de haut, souligne Michel de Broissia, vice-président du Crecep. Dans une région où le sol est karstique, « les écoule-

ments souterrains sont déviés » par l'injection de béton, causant des modifications importantes dans les écosystèmes. « Les grottes de Bèze, par exemple, sont très souvent à sec », illustre-t-il.

Le Sradet ne prend pas davantage en compte l'impact des éoliennes sur l'avifaune. Or, leur développement massif va créer, par exemple, « des barrières écologiques », qui « mettent en danger la pérennité des couloirs de migration », avance Patrick Coton, ingénieur écologue, consultant pour le Crecep.

Un nombre de mâts multiplié par quatre

La région compte 402 éoliennes en activité et l'objectif, inscrit dans le document, est de mailler le territoire avec pas moins de 1.600 installations.

Le Sradet, dans ces conditions, « ne respecte pas le code de l'environnement et le code général des collectivités territoriales », juge Patrick Coton. Ces codes imposent « un diagnostic du territoire régional », « une présenta-

tion des continuités écologiques retenues » et encore « un atlas cartographique ».

Le milan royal, « en voie d'extinction », fait partie des espèces qui circulent entre l'Allemagne et l'Espagne en passant par la Bourgogne-Franche-Comté, illustre Louis Landrot, président de Sauvegarde Sud Morvan. Mais « l'impact des éoliennes sur le milan royal ne figure jamais dans les rapports produits par les promoteurs », pas plus qu'il n'est évoqué dans le Sradet.

Par son action, le Crecep souhaite « la refonte du Sradet ». « Nous ne sommes pas des anti-éoliens primaires, nous souhaitons faire respecter des règles », résume Marie-Christine Chanez.

En tout cas, à la veille des élections régionales, les éoliennes se sont invitées dans le débat. « Certains candidats veulent poursuivre le développement des éoliennes », dit-elle. « D'autres non. Nous venons de leur adresser un questionnaire pour connaître leur position. » ■

ENTREPRENEURS,

L'EXPORT FAIT VIVRE




#EXPORTetvous

Financement - Assurance Export* - Accompagnement

[bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr)



*bpifrance Assurance Export assure, au nom et sous le contrôle de l'État, votre activité export.

93007